Envoyé en préfecture le 26/11/2025
Reçu en préfecture le 26/11/2025
Publié le
ID : 056-215602202-20251126-D_24NOV25_03-DE

Sainte-Hélène
Santez-Elen

MAIRIE DE SAINTE-HELENE
56700 SAINTE-HELENE
Morbihan

N°D_24NOV25_03

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL - ***République Française***

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE	PRESENTS	VOTANTS
15	12	14

Conseil Municipal : séance du 24 novembre 2025

Le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni, salle de la mairie à 18H, sous la présidence de Christèle PERREL, Maire.
Convocation et affichage : le 17 novembre 2025
Présents : Christèle PERREL, Gladys LE SAUSSE, Sébastien BOUVIER, Karine CONQUER, Vincent ROCHE, Patrick AGAESSE, Colette FOUILLOUX, Murielle MUSSA-PERETTO, Loïc BRAULT, Gilles LE MOROUX; Anaïs LE HUNSEC ; Hélène PADELLEC.
Absents ayant donné pouvoir : Hélène MAHEO a donné pouvoir à Christèle PERREL ; Yann RAOUL, a donné pouvoir à Patrick AGAESSE
Absent : Simon LE BESCHU DE CHAMPSAVIN
Secrétaire de séance : Colette FOUILLOUX

---

03 Dispositif Savoir Rouler à Vélo – Convention avec les PEP

L'association des PEP 56, reconnue d'utilité publique et partenaire privilégié de l'Éducation Nationale, dispose d'un nouveau service "Savoir Rouler à Vélo" (SRAV) à destination des établissements scolaires, médico-sociaux et accueils de loisirs du Morbihan.

Le SRAV a pour objectif de sensibiliser et d'éduquer les enfants à la pratique sécurisée du vélo, en leur transmettant les compétences nécessaires pour circuler en toute sécurité sur la route. Ce programme propose les blocs 1, 2 et 3 en lien avec le référentiel de l'Éducation Nationale. Il est également proposé un bloc 0 sur l'entretien, la réparation des vélos et des conseils sur la sécurité routière, afin de promouvoir une mobilité durable et responsable auprès des enfants et leurs parents.

L'adjointe à l'enfance – jeunesse Karine Conquer a travaillé en étroite collaboration avec l'équipe pédagogique des deux écoles de la commune pour permettre la mise en œuvre de ce projet.

Validé en commission enfance jeunesse du 16 juin 2025, le dispositif sera mis en place à Sainte Hélène sur la semaine du 30 mars au 3 avril 2026, soit 2 jours par école, pour les élèves du CP au CM2. Le nombre d'enfants concerné est de 69 enfants.
L'organisation est la suivante :
Bloc 0, un soir de la semaine à la sortie de l'école.
Bloc 1 et 2 prévu sur la place des anciens combattants.
Bloc 3 en circulation sur les routes de Sainte-Hélène.

Le coût de ce dispositif est de 1600€ TTC.

Après avoir pris connaissance du dispositif et de ses modalités d'organisation,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- ➔ D'APPROUVER le projet et la convention en annexe
- ➔ D'AUTORISER Madame le Maire à signer ladite convention ainsi que tout document relatif à ce projet

Envoyé en préfecture le 26/11/2025
Reçu en préfecture le 26/11/2025
Publié le
ID : 056-215602202-20251126-D_24NOV25_03-DE

Fait et délibéré, aux jour, mois et an que dessus. Au registre sont les signatures

Pour expédition conforme,
Le 26 novembre 2025

Le secrétaire de séance
Colette FOUILLOUX

Le Maire,
Christèle PERREL



Acte rendu exécutoire après transmission au représentant de l'Etat et affichage le

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.